



CALENDRIER MUNICIPAL 2025

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 ₃₀	24 ₃₁	25	26	27	28	29

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 ₃₁	25	26	27	28	29	30

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23 ₃₀	24	25	26	27	28	29

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

15 janvier • 5 février • 5 mars • 2 avril • 7 mai • 4 juin • 2 juillet
6 août • 3 septembre • 1^{er} octobre • 19 novembre • 3 décembre

TAXES FONCIÈRES

Échéances

5 mars • 4 juin • 3 septembre

FERMETURE DES BUREAUX

1^{er} au 3 janvier • 18 avril • 21 avril • 19 mai • 24 juin

1^{er} juillet • 1^{er} septembre • 13 octobre • 24 au 31 décembre

Le gestionnaire des collectes
d'ordures, matières organiques,
recyclables, sapins et résidus verts
est la MRC de La
Vallée-du-Richelieu.

Information et plaintes :
Info-collectes au 1 844 722-4636.

SAPINS DE NOËL

Mardi 7 janvier

Pour être ramassés et compostés, les sapins
doivent être dégarnis de toutes décorations de
Noël.



RÉSIDUS VERTS

Trois (3) mardis au printemps

Quatre (4) mardis en été

Cinq (5) mardis en automne

Débris de jardinage, chaume, herbe, plantes, feuilles mortes.
Branches de feuillus refusées en raison de l'agrite du frêne.
Utilisez des sac de papier ou biodégradable (orange ou clair).



ENCOMBRANTS

Réservation obligatoire au plus tard le
vendredi midi précédent la collecte

Collecte sur réservation un (1) mercredi par mois

En ligne à mrcvr.ca/encombrants ou
au 450 641-3070, poste 3185.

Quantité illimitée d'items. Si vos meubles
sont en bon état, l'organisme Meublétout (450 464-7888)
offre un service de collecte à la maison.



BRANCHES D'ARBRE

Réservation obligatoire au plus tard le
vendredi midi précédent la collecte

Une (1) collecte/mois à domicile
de mai à octobre (la première semaine du mois)

Les branches doivent être déposées en bordure
de rue avant 7 h le 1^{er} lundi du mois pour un ramassage
durant la semaine. Pour profiter de la collecte à domicile,
la réservation est obligatoire sur le site Web de la Ville.



POINT DE VERRE

Emplacement du conteneur :

Faubourg Carignan (à l'arrière du IGA)

2369, chemin de Chambly

Bouteilles, pots, pots style Mason

(verre transparent et coloré).

Les contenants doivent être rincés.

Les bouchons et les couvercles doivent être retirés.



CALENDRIER MUNICIPAL 2025

CONSIGNES POUR LES BACS

* Dans tous les cas, les bacs doivent être placés en bordure de rue
après 19 h la veille ou avant 7 h le jour de la collecte. Les collectes
se font entre 7 h et 21 h.



ORDURES

Les mercredis aux trois (3) semaines

Un seul bac roulant accepté de 120, 240 ou de 360 L,
gris, noir ou vert, et muni d'une prise européenne
(devant du bac comme celui de récupération).

Un (1) seul bac par adresse, sauf exceptions.

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Les jeudis

Résidus alimentaires, papier et carton souillés par des aliments,
couches de bébé, etc. Aucun sac de plastique. Gazon, branches et
feuilles mortes refusées. Les surplus à côté de l'Organibac dans des
sacs de papier sont également refusés. Consultez monorganibac.ca

RÉCUPÉRATION

Les mardis aux deux (2) semaines

Numéros de plastique 1 à 7, verre, métal,
papier, carton. Aucune matière recyclable à
côté du bac. Le couvercle doit être fermé.
Possibilité d'acheter un deuxième bac en se
présentant à la l'hôtel de ville.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Deux (2) journées de dépôt par année

les 17 mai et 20 septembre de 7 h à 15 h.

Le point de collecte est chez Véolia,
(2630, boul. Industriel à Chambly)

Peinture, huiles, batteries de voiture, bonbonnes de propane,
acide, colle, produits en aérosol, avec cyanure, engrais, pesticides,
oxydants, produits de nettoyage, piles, solvant, vernis, électroniques.



ÉLECTROMÉNAGERS RÉFRIGÉRÉS ET APPAREILS CONTENANT DES HALOCARBURES

Service sur appel pour la collecte d'appareils « froids »
(climatiseur, réfrigérateur, congélateur, refroidisseur
d'eau, déshumidificateur, celliers, etc.). Communiquez avec
Meublétout au 450 464-7888 ou au info@meubleout.com.



MATÉRIAUX SECS

Centre Environnement 360 Solutions
(3200, boul. Industriel à Chambly)

Gratuité sur les trois (3) premières verges cubes
les samedis 17 mai, 14 juin, 19 juillet, 16 août, 20 septembre
18 octobre et 15 novembre de 7 h à 13 h.



ÉCOCENTRE RÉGIONAL

Ecocentre régional de la MRC de la Vallée-du-Richelieu
(60, rue Fisher à Mont-Saint-Hilaire)

Consultez le mrcvr.ca/services/matieres-residuel/es/ecocentre/
pour connaître l'horaire, les matières acceptées et les coûts.